

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 26 septembre 2016

DELIBERATION N°2016-59

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 septembre en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le mardi 20 septembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

Désignation des membres de la commission des relations internationales (CORI)

Exposé de la décision :

Conformément à la délibération 2016-48 du conseil d'administration du 4 juillet 2016 portant création et composition de la commission des relations internationales (CORI), le conseil d'administration doit désigner deux membres en son sein pour siéger à la CORI, un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des BIATSS.

Proposition de décision soumise au conseil :

Le président de l'université propose de désigner :

- Philippe Prévost (enseignant-chercheur) ;
- Emmanuel Thibault (BIATSS).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participants à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Fait à Tours, le 28 SEP. 2016
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

28 SEP. 2016

Transmise au recteur le :

28 SEP. 2016